



BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL POUR LA FOURNITURE
DES ARTICLES DIVERS A LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU
BURUNDI**

Bujumbura, septembre 2026

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi, BRB en sigle, à travers son site web www.brb.bi et le quotidien « LE RENOUVEAU », lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour la fourniture des articles divers.

2. Allotissement

Le marché est présenté en quatre (4) lots constitués de:

Lot N°1 : Fournitures de bureau,

Lot N°2 : Fournitures d'imprimés,

Lot N°3 : Fournitures d'entretien,

Lot N°4 : Fournitures diverses.

Chaque lot est indépendant. Le soumissionnaire peut soumissionner à un lot ou tous les quatre lots.

3. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché.

Ne peut participer à ce marché toute personne morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité énumérés à l'article huit (8) du Règlement de passation des marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site www.brb.bi.

4. Financement du marché

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

5. Monnaie de soumission et règlement

Le montant de soumission est entièrement libellé en franc Burundi (BIF) Toutes Taxes Comprises (TTC).

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès la publication du présent avis d'appel d'offres, par tout soumissionnaire intéressé, auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2^{ème} étage, bureau n°2.37 ou n°2.27 BIS, Tél. (+257) 22 20 43 65 ou 22 20 40 98, sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent mille francs Burundi (**BIF 100 000**), au compte n°**CC11634** intitulé « **Compte transit paiement BRB/BIF** » ouvert au nom de la Banque de la République du Burundi dans ses livres.

7. Dépôt et ouverture des offres

Les offres doivent être déposées au siège de la BRB, 5^{ème} étage au secrétariat de Direction de la Banque au plus tard le ~~07~~./10./2026 à **dix heures (10h00)**. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les offres techniques et financières seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le désireront et aura lieu dans la salle des réunions du 5^{ème} étage, le même jour à **dix heures trente minutes (10h30)**.

8. Présentation des offres

Les offres, rédigées en français et accompagnées des différents documents exigés (voir point 11), seront présentées en cinq (5) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies et seront présentées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant la mention « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** ».

Les deux (2) enveloppes seront glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offres pour la fourniture des articles divers à la Banque de la République du Burundi** ».

L'enveloppe extérieure contenant les offres technique et financière sera envoyée à l'adresse ci-après :

Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi
1, Avenue du Gouvernement
B.P. 705 Bujumbura
Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28
E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire. Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

9. Garantie de soumission

L'offre doit être accompagnée d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une Banque agréée au Burundi du montant de deux millions de francs Burundi (BIF 2.000.000).

Cette garantie sera restituée au soumissionnaire non gagnant, après la notification du marché. Toutefois, la garantie de soumission ne sera pas restituée au soumissionnaire gagnant qui se désistera.

10. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Le présent Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- a) Avis d'appel d'offre
- b) Les spécifications techniques, listes et quantités des articles à fournir ;
- c) L'évaluation des offres ;
- d) Le bordereau des prix.

11. Contenu des offres

A. L'offre administrative et technique devra contenir les documents suivants :

- a) Une lettre de soumission, sans mention du montant de l'offre, signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager la société soumissionnaire. En cas de délégation de pouvoirs, la lettre de soumission est accompagnée d'une procuration écrite notariée ;
- b) Une attestation de non-redevabilité encore valide délivrée par l'autorité fiscale ;
- c) Un Numéro d'Identification Fiscale (NIF);
- d) Une attestation de non-redevabilité dans l'institution de sécurité sociale;
- e) La garantie de soumission de deux millions de Francs Burundi (BIF 2.000.000) ;
- f) Un acte d'engagement à fournir les fournitures de qualités ;
- g) Une attestation de non faillite d'une validité de plus de 3 mois à compter du jour de l'ouverture des offres, délivrée par le tribunal du commerce ;
- h) Une copie des statuts de la société ;
- i) Une copie du registre de commerce ;
- j) La preuve d'achat du DAO ;
- k) Un échantillon pour chaque article à fournir.

L'absence de l'un ou l'autre des documents, à caractère éliminatoire, indiqués dans les critères d'évaluation, constitue une cause de rejet de l'offre.

La Banque de la République du Burundi se réserve le droit de vérifier la véracité et/ou l'authenticité des documents présentés par les soumissionnaires.

B. L'offre financière

Chaque offre financière comprendra :

- a) Une lettre de soumission signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager le soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation de pouvoir ;
- b) Le bordereau des prix dûment signé ;
- c) Les prix indiqués par le soumissionnaire sont fermes et non révisables pendant toute la durée du marché.

N.B :

- *L'offre financière qui ne présentera pas les prix Toute Taxe Comprise (TTC) ne sera pas analysée et sera rejetée d'office ;*
- *La liste des fournitures ainsi que les prix proposés doivent être présentés dans un tableau Excel lisible.*

12. Durée de validité des offres

Le soumissionnaire gagnant restera engagé par son offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

13. Délai de livraison

Le délai de livraison des fournitures est de **trente (30) jours calendaires**, comptés à partir de la date de signature du contrat.

14. Attribution et notification du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura fourni un échantillon conforme à celui désiré par la BRB et qui a l'offre financière la moins disante.

La notification de l'attribution du marché pourra être faite par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

Dès notification de cette attribution, le soumissionnaire dispose d'un délai maximum de cinq (5) jours calendaires pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de la conclusion du contrat.

15. Modalités de réception et de paiement

Si lors de la réception, l'on constate quelques articles qui sont **défectueux**, il en sera fait mention dans le procès-verbal et, l'attributaire du marché est tenu de les remplacer entièrement dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables avant que le procès-verbal de réception soit dûment signé.

Les paiements qui seront effectués par virement bancaire au nom de la société, sur présentation de la facture y relative sur laquelle il annexera un procès-verbal de réception

dûment signé par les deux parties, attestant que la livraison de tous les articles faisant objet de son contrat a été **conforme**.

16. Renseignements complémentaires

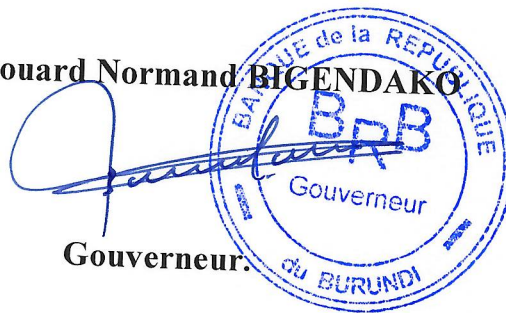
Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 6.

17. Droit applicable

Le présent marché est régi par le droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site www.brb.bi.

Fait à Bujumbura, le 22/09/2026

Edouard Normand BIGENDAKO



Gouverneur.